

**RÉSUMÉ DES MODALITÉS ET CONDITIONS DE TRAVAIL ASSOCIÉ AU NOUVEAU SCHÉMA STRUCTUREL :  
INFIRMIÈRES, INFIRMIÈRES AUXILIAIRES, INHALOTHÉRAPEUTES  
dans le respect des conventions collectives**

THÈMES	SALARIÉ TEMPS PARTIEL RÉGULIER (ÉQUIPE DE BASE)	SALARIÉ ÉQUIPE D'AUTOREMPLACEMENT <sup>1</sup>	SALARIÉ LISTE DE RAPPEL (ÉQUIPE VOLANTE)
ACCÈS AUX AFFECTATIONS LONG TERME D'UN CENTRE D'ACTIVITÉS	<p><b>Centre d'activités avec autoreplacement</b> : selon la situation, les possibilités d'être affectée sur des remplacements long terme risquent de diminuer</p> <p><b>Centre d'activités sans autoreplacement</b> : prioritaire sur les affectations long terme</p>	Privilégié ou prioritaire pour remplacer les absences à long terme dans le centre d'activités en vertu de son contrat de travail	Probabilité plus limitée d'obtenir une affectation long terme puisque les salariés de l'équipe d'autoreplacement ou les temps partiel régulier d'un centre d'activités ont priorité sur les affectations à long terme
PRISE DE VACANCES	En fonction de son ancienneté dans le centre d'activités	En fonction de son ancienneté dans le centre d'activités	En fonction de son ancienneté dans le centre d'activités « équipe volante » ou du centre d'activités où elle est en affectation pendant la totalité de la période de congé annuel
DISPONIBILITÉ DE POSTES À TEMPS PARTIEL	Lors de création de poste, possibilité minimalement de 4/14. Par attrition, les postes à temps partiel qui sont actuellement supérieurs à 4/14 devraient être réaffectés en 4/14	Les postes qui seront disponibles devraient minimalement être des 7/14	Possibilité de postes minimalement 4/14
POSSIBILITÉ D'ÊTRE DÉPLACÉ	Déplacée en dernier lieu sauf exception <i>Exemple</i> : Le salarié de l'équipe d'autoreplacement n'est pas en mesure d'assumer cliniquement le remplacement dans le centre d'activités ayant des besoins	Déplacé après le salarié de l'équipe volante, mais avant le salarié de l'équipe de base	Déplacée prioritairement à la titulaire d'un poste de l'équipe de base et d'une équipe d'autoreplacement
POSSIBILITÉ DE COMPLÉTER SELON SES DISPONIBILITÉS ADDITIONNELLES	Oui, au même titre qu'un salarié de l'équipe d'autoreplacement dans le centre d'activités par ordre d'ancienneté	Oui, au même titre qu'un salarié de l'équipe de base dans le centre d'activités par ordre d'ancienneté	Après les salariées temps partiel régulier ou équipe d'autoreplacement détenant un poste dans le centre d'activités où il y a des besoins

<sup>1</sup> Cette strate était inexistante dans la structure antérieure.